

RAPPORT N° 01/6-03
au Conseil Municipal

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT 2000
BUDGET ANNEXE EAU

L'exécution du Budget 2000 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 17 554 530,07 F.

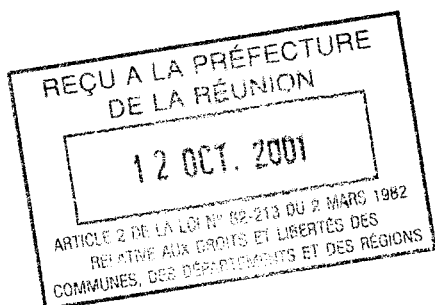
Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 17 270 096,51 F en Section d'Investissement (Article 106 du Budget Supplémentaire 2001),
- * 284 433,56 F en Section d'Exploitation (Article 002 du Budget Supplémentaire 2001),

Conformément à l'Instruction Budgétaire M49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint



DELIBERATION N° 01/6-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT 2000
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire du résultat de l'exercice 2000 du Budget Annexe Eau :

- | | | |
|---------------------------------|--------------|------------------|
| * à la Section d'Investissement | à hauteur de | 17 270 096,51 F, |
| * à la Section d'Exploitation | à hauteur de | 284 433,56 F. |

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, 05 OCT. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

